

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de
l'université Jean Monnet réunie le 22 novembre 2024 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 120-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Dispositif de bourses de la Graduate School PATHS : bourses d'excellence pour les Master 2 Activité Physique – Sport – Santé 2024/2025.</p> <p><i>Voté en CA le 04 novembre 2024.</i></p>
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative au dispositif de bourses de la Graduate School PATHS : bourses d'excellence pour les Master 2 Activité Physique – Sport – Santé 2024/2025.
Voté en CA le 04 novembre 2024.

Document annexé.

A Saint Etienne le 26 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 34
QUORUM : 17

REPRESENTES : 8

PRESENTS : 17

POUR : 25

CONTRE : 0

ABST : 0

Graduate School PATHS

Bourses d'Excellence Master 2 Activité physique – Sport – Santé

Règlement 2024-2025

1-La Bourse

L'Université Jean Monnet met en place une offre de bourses d'excellence Master 2 dans le cadre de la Graduate School PATHS. Cette offre vise à encourager la mobilité entrante et sortante dans le cadre de nos masters et à soutenir des candidats de haut niveau et fortement motivés par le champ de la Graduate School PATHS : l'activité physique en santé et la performance sportive.

L'offre de soutien financier aux étudiants comprend deux parties :

- **La bourse d'Excellence principale** : montant de 2 500 € attribué aux lauréats sur la base de critères indiqués ci-après (C.f. : 5- « Sélection » ci-dessous)
- **Le complément mobilité** : 1 000 € supplémentaires attribués aux lauréats qui sont :
 - Soit des étudiants internationaux qui arrivent de l'étranger pour effectuer leur année de Master 2 à Saint-Etienne
 - Soit des candidats qui ont un projet de mobilité dans le cadre de leur deuxième année de Master¹

Cette bourse est cumulable avec d'autres aides, ainsi qu'avec d'éventuelles indemnités ou gratifications de stage² en lien avec le mémoire à réaliser en deuxième année de Master (M2). Les frais d'inscription restent inchangés pour les lauréats de cette bourse.

2-Calendrier

Cette année 2024-2025, l'appel à candidatures des Bourses d'Excellence Master 2 de la G.S. PATHS sera publiée d'ici Décembre 2024, avec l'objectif de verser les bourses avant le départ en stage selon le calendrier suivant :

- Publication de l'appel à candidature le, 05/11/2024 avec information dans les cours des masters concernés
- Date limite de candidature : 15/11/2024 date de l'envoi du courriel faisant foi.
- Courriels aux candidats avec les résultats de classement au plus tard le 02 décembre
- Mise en place des virements aux lauréats (C.f. : § 6-Versements) en décembre 2024

3-Éligibilité

Pour être éligible, les candidats devront :

1. Être inscrit en deuxième année de Master à l'Université Jean-Monnet, dans l'un des **parcours de master associés à la Graduate School PATHS** :
 - Parcours « Ingénierie Biomédicale » (*iBm*), Master Ingénierie de la Santé (*i-Santé*)

¹ Il n'est pas possible de cumuler deux compléments de mobilité (entrante et sortante) pour un étudiant international qui ferait son stage à l'étranger.

² Les indemnités de stage sont obligatoires en France, pour les stages de plus de deux mois, mais cette obligation ne s'applique pas lors d'un stage à l'étranger.

- Parcours « Ingénierie de la Neuromotricité » (*iNm*), Master Ingénierie de la Santé (*i-Santé*)
 - Parcours « Evaluation et Ingénierie de la Performance Sportive » (*EIPS*), Master STAPS, mention EOPS (Entraînement et optimisation de la performance sportive)
 - Parcours « Health Performance Science » (*HPS*), Master STAPS, mention EOPS
2. Poursuivre une **spécialisation en cohérence avec le champ thématique de la Graduate School PATHS** (activité physique, santé, et performance sportive)(C.f. : § Annexe-1).
 3. Le candidat devra être en **situation régulière**, auprès de l'Université Jean-Monnet, et en tant que résidant en France.

N.B. : Toute déclaration mensongère (document falsifié, information volontairement inexacte) ou générée par intelligence artificielle détectée dans une candidature entrainera automatiquement l'inéligibilité de la candidature en question.

4-Candidature

Pour être admissible, le **dossier de candidature** doit

1. Être soumis **dans les délais** (C.f. § 2 Calendrier) par courriel à l'adresse indiquée dans l'appel à candidatures
2. Être complet, c'est-à-dire inclure les éléments suivants :
 - La « Fiche de candidature Bourse Master 2 G.S. PATHS » dûment complétée (Cf. Annexe-1, ci-après)
 - Un Curriculum Vitae (1 pages maximum)
 - Relevés de notes de la première année de Master (M1)
 - Une lettre de candidature (1 pages maximum) comprenant :
 - Une présentation de son projet professionnel et ses motivations liées à ce projet
 - Une présentation de son année M2, de son projet de stage et de mémoire, et un argumentaire sur pourquoi le candidat mérite d'être soutenu dans le cadre de la thématique de la Graduate School PATHS
 - Un RIB / IBAN format SEPA d'un compte bancaire en euros

5-Sélection

La sélection est assurée par un jury composé de xx membres du Comité de Pilotage de la Graduate School PATHS, avec une représentation des équipes pédagogiques de chacun des masters concernés.

Les critères d'évaluation sont :

- L'excellence académique (40%)
- L'argumentaire motivation et opportunité (30%)
- La cohérence du projet professionnelle (20%)
- Qualités générales du dossier (10%)

Chaque candidature sera évaluée par deux rapporteurs, dont un qui intervient dans le master dans lequel l'étudiant, puis les dossiers seront classés en réunion de jury dans un deuxième temps.

Les résultats de la sélection feront l'objet d'un procès-verbal, et seront communiqués aux candidat.es par email à la date indiquée ci-dessus.

6-Versements bourses et compléments

Les versements des montants attribués aux lauréats s'effectueront de la manière suivante en fonction de la catégorie de financement (bourse principale ou complément) et du type de mobilité (entrant ou sortant) de l'aide :

- La bourse principale (2 500 €) : mise en place du virement aux lauréats à partir de décembre 2024
- Complément mobilité pour **candidats internationaux** : 1 000 € supplémentaires ajoutés au virement de la bourse principale
- Complément mobilité pour projet de **mobilité en stage M2** : le versement du complément mobilité sera effectué sur **présentation d'un écrit de validation** du projet de mobilité de l'étudiant (écrit de l'établissement d'accueil ou de la direction de l'international UJM) + convention de stage signée.

L'attribution et le versement de la bourse ne sont pas exclusifs de la possibilité pour les étudiants concernés de bénéficier d'autres financements, bourses d'étude ou de mobilité, et gratifications de stage, dans la limite des conditions fixées par ces dispositifs et leurs financeurs.

Le versement des bourses est conditionné par l'assiduité du candidat et sa participation effective à la formation.

7-Valorisation et droit d'image

Il est demandé aux lauréat.es de la Bourse Master 2 de la Graduate School PATHS de valoriser leur expérience de master 2 et de participer à la communication sur nos masters et la Graduate School PATHS en effectuant des publications sur Réseaux Sociaux, notamment LinkedIn et Instagram.

Par l'acte de candidature, le candidat s'engage à effectuer au moins un post sur le fait d'avoir obtenu la bourse, et une courte vidéo sur son stage/mémoire de M2. Les lauréat.es pourront bénéficier d'un minimum de formation et seront accompagnés dans leurs démarches de communication.

De même, par l'acte de candidature, les lauréat.es donnent leur autorisation d'image pour être photographiés et filmés dans le cadre des activités de communication de l'établissement, ainsi que leur accord de partage des productions de communication qu'ils réalisent dans le cadre du Master 2.

ANNEXE 1



Fiche candidature

Bourse d'excellence Master 2 - Graduate School PATHS : Année 2024-2025

A – IDENTIFICATION

NOM, Prénom :

Numéro d'étudiant UJM :

Parcours de master 2 :

EIPS

HPS

iBm

iNm

- Mobilité entrant (si vous êtes un étudiant international, venu en France pour vos études)
- Projet de mobilité sortant (si vous projetez de faire votre stage de Master 2 à l'étranger : si oui, merci de compléter aussi le verso de ce document)

B – DECLARATION DE CANDIDATURE

Par cette fiche, je soussigné.e _____, présente ma candidature à la Bourse d'excellence Master 2 de la Graduate School PATHS à l'Université Jean Monnet.

J'ai bien conscience que tout constat de désinformation considéré comme volontaire dans mon dossier de candidature entraînerait l'élimination d'office de celui-ci.

Par la présente, je donne autorisation à l'Université Jean Monnet d'utiliser de mon image à des fins de communication et de promotion de ma formation, de la Bourse Master 2 ou de la Graduate School PATHS, dans le cadre de l'année universitaire 2024-2025 et au-delà, pour une durée de 2 ans.

Dans le cas où je serai lauréat de la bourse Master 2, je m'engage à participer activement à la communication relative à la bourse et à ma formation, notamment par la réalisation, sur LinkedIn et/ou sur Instagram, avec l'assistance de la G.S. PATHS, d'au moins d'un post sur le fait d'avoir obtenu la bourse, et un court vidéo sur mon stage et/ou mémoire de M2.

Fait à _____ le :

Signature :

C. PROJET DE MOBILITE : *(uniquement pour mobilités sortantes)*

Laboratoire ou organisme d'accueil, université, ville et pays

Grade ou fonction, Prénom et NOM, et rattachement du responsable de stage dans la structure d'accueil.

Dates de début et de fin de stage (séjour) prévues

Sujet de stage (titre) :

Descriptif du stage : *(150 mots Max. Indiquez manips à faire, apprentissages, participation à une étude ou projet donnée...)*

Section réservée à l'administration

Avis d'admissibilité PATHS : Complet Incomplet

Appréciation du responsable de parcours :